

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 11 avril 2023, à 19 h 30, au Centre administratif de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Madame Magali Émond, présidente  
Madame Marie-Lyne Cayouette  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Madame Valérie Beaulieu  
Madame Véronique Brillant  
Monsieur Guy Dumont  
Madame Marie-Hélène Harvey  
Madame Dominique Brière  
Madame Cloé Gagné  
Monsieur Dominique Viel  
Madame Valérie Potvin  
Madame Martine Paradis  
Monsieur Denis Bastille  
Madame Nadine St-Onge  
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)  
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

**Poste vacant :**

Membre de la communauté ayant de l'expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

**1. MOT DE BIENVENUE**

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 35)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

**3. CA 2023-04-0224 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2023 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2023
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
  - 7.1 Enjeux stratégiques
  - 7.2 Décisions du directeur général

- 7.3 Lettre du MEQ – Rapport annuel
- 8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
- 9. Poste vacant au conseil d'administration
- 10. Règlement sur la désignation des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire – Processus 2023
- 11. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026
- 12. Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2024
- 13. Protocole d'entente entre la Ville de La Pocatière et le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup concernant le terrain de baseball
- 14. Réfection de perrons et remplacement de réservoir de mazout (phase 2) à l'École Saint-Charles (CEA de La Pocatière)
- 15. Tarification du transport scolaire du midi et des places disponibles 2023-2024
- 16. Questions diverses
- 17. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

#### **5. CA 2023-04-0225 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2023**

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Dominique Viel **D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2023 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2023, tels que déposés.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

#### **7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES**

Le directeur général fait état des suivis.

##### **7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

##### **7.3 LETTRE DU MEQ – RAPPORT ANNUEL**

Le directeur général dépose une lettre reçue de la part de la sous-ministre adjointe, madame Stéphanie Vachon, qui fait part de la qualité et de conformité du rapport annuel 2021-2022.

## **8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS**

---

Comité consultatif du transport :

Rencontre du 3 avril 2023 :

- Les membres du comité consultatif de transport font la recommandation de reconduire le service du transport du midi pour une autre année, avec la même tarification. Pour ce qui est des places disponibles, la tarification demeurera inchangée.
- Dépôt de la politique du transport scolaire à la rencontre de mai.

## **9. POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Karine Malenfant au poste de membre de la communauté ayant de l'expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste devra être pourvu;

**CONSIDÉRANT** que les appels de candidatures seront lancés le 13 avril pour l'ensemble des postes vacants du conseil d'administration avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2023;

**IL EST RECOMMANDÉ :**

**QUE** le poste soit affiché au même moment et qu'une analyse des candidatures soit faite afin de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste selon les critères recherchés avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## **10. RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – PROCESSUS 2023**

---

Une présentation de l'échéancier et du processus pour la désignation des membres du conseil d'administration est faite. La prise d'effet des désignations sera le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les postes vacants seront affichés via les réseaux sociaux.

## **11. CA 2023-04-0226 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire 2023-2026 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-François Lévesque et résolu :

**D'ÉTABLIR** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2023-2026, conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**12. CA 2023-04-0227 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES  
D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d'établissement;

**CONSIDÉRANT** le projet de liste des écoles et des centres du centre de services scolaire 2023-2024 et le projet d'actes d'établissement 2023-2024 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-François Lévesque et résolu :

**DE DÉTERMINER** la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2023-2024 conformément au document déposé;

**DE DÉLIVRER** les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2023-2024 conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**13. CA 2023-04-0228 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE  
LA POCATIÈRE ET LE CENTRE DE SERVICES  
SCOLAIRE DE KAMOURASKA–RIVIÈRE-DU-  
LOUP CONCERNANT LE TERRAIN DE  
BASEBALL**

---

**CONSIDÉRANT** la popularité grandissante du baseball mineur dans la région;

**CONSIDÉRANT** les travaux d'aménagement d'un nouveau terrain de baseball mineur réalisé par la Ville de La Pocatière sur ses terrains;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain est situé à proximité de l'école polyvalente La Pocatière et de l'école Sacré-Cœur et qu'il est accessible à pied;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des écoles à offrir l'option baseball dans leur programme d'éducation physique et de loisirs;

**CONSIDÉRANT** l'intention du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup à investir dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration dans le développement des installations sportives du milieu afin de faciliter l'accès aux jeunes de la région à celles-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**QUE** le centre de services scolaire adopte le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de La Pocatière, tel que déposé;

**QUE** le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer ledit protocole, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**14. CA 2023-04-0229 RÉFECTION DE PERRONS ET DE RÉSERVOIR DE MAZOUT (PHASE 2) À L'ÉCOLE SAINT-CHARLES (CEA DE LA POCATIÈRE)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant les travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2021-2022 » pour un montant de 8 169 253,00 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique de l'immeuble suivant :

- **École Saint-Charles :**  
Remplacement de fenêtres, escalier de béton, galerie de béton et mise à niveau de la chaufferie (phase 2).

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a reçu l'approbation du Ministère (projet global);

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Lyne Cayouette et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure les contrats de ce projet sous la délégation du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

**D'AUTORISER** le directeur par intérim du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Mathieu Bourassa, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10% de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**15. CA 2023-04-0230 TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI ET DES PLACES DISPONIBLES 2023-2024**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup offre présentement le service de transport du midi pour sept établissements, l'utilisation de places disponibles, l'utilisation de la navette Roy et Joly et l'utilisation de coupons;

**CONSIDÉRANT QUE** le service du midi est déficitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation du Québec n'offre aucune aide financière au centre de services scolaire pour le service de transport du midi;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique relative au transport scolaire* prévoit l'attribution de places disponibles selon une tarification fixée par le centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire peut organiser ce service aux conditions financières qu'il détermine, dont celle de viser l'autofinancement du service;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attribution de places disponibles est un privilège et qu'elle doit être réévaluée annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts annuels pour l'année 2022-2023 sont les suivants :

Transport du midi :	500 \$ par élève
Places disponibles matin et soir :	500\$ par élève
Places disponibles le midi	500\$ par élève
Utilisation sporadique (coupons) :	4\$ par trajet

**CONSIDÉRANT QUE** cette tarification ne permet pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif de transport recommande de maintenir les mêmes tarifs en 2023-2024, malgré le déficit budgétaire anticipé;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit comité recommande que le service de transport du midi et des places disponibles soient offerts, sur une base sporadique, avec l'achat de coupons au coût de 4\$ chacun donnant droit à un aller-retour par élève;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit comité recommande de maintenir un tarif de 250 \$ par élève lors du déplacement du midi entre les écoles Roy et Joly;

**IL EST PROPOSÉ** par Nadine St-Onge et résolu :

**QUE** la tarification annuelle du transport scolaire soit fixée selon les modalités suivantes :

Transport du midi :	500 \$ par élève
Places disponibles matin, midi et soir :	500 \$ par élève
Navette Roy et Joly	250 \$ par élève
Utilisation sporadique (coupons) :	4 \$ par coupon

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à mettre en place les différentes recommandations du Comité consultatif de transport afin d'assurer un service de transport scolaire pour des places non subventionnées par le ministère de l'Éducation du Québec.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 16. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

## 17. CA 2023-04-0231 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 40)

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Lyne Cayouette et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond